

MICHPATIM: L'ESCLAVAGE DES FILLES... EUH... PARDON?

Retranscription

Bonjour à tous, ici Rav David Fohrman et bienvenue dans la Parachat Michpatim.

Aujourd'hui, je veux voudrais aborder un sujet dont on ne parle pas souvent de nos jours ; une notion qui semble même barbare à notre époque, je parle il s'agit de l'esclavage des filles. La Torah cautionne l'esclavage. Rappelez-vous, l'esclavage était une réalité de la vie dans le monde antique. Il aura fallu l'arrivée de l'industrialisation à travers le monde pour se débarrasser de l'esclavage. Une fois que les usines se sont multipliées, les machines pouvaient alors faire le travail que des hommes faisaient. Mais la Torah a été écrite à une époque où l'esclavage était une réalité économique et, apparemment, la Torah cherche à le rendre humain plutôt que de l'interdire de manière catégorique.

Selon la Torah, dans Parasha de cette semaine, un père a le droit de vendre sa fille en esclavage... sa petite fille; il peut la vendre à tout moment avant ses douze ans. Et quand on écoute simplement cette loi, on se dit qu'elle est horrible! Ce n'est qu'une petite fille et son père la rend esclave!? En plus, on n'y voit même pas d'intérêt économique. On peut imaginer qu'une fille plus âgée, une adolescente ou une adulte, pourrait avoir une utilité économique, mais une fille de sept ans ?! Comment peut-on appréhender cette loi ? C'est quand même notre Torah. Alors, comment la comprendre? C'est à ça qu'on va essayer de répondre en lisant attentivement le texte. Et en fin de compte, notre conception de cette loi en sera complètement transformée.

"Vékhi yimkor ich èt bito léamah", "si un homme vend sa fille comme esclave", "lo tétsé kétsèt ha'avadim", "elle ne quittera pas son maître comme les autres esclaves". Qu'est-ce que cette phrase énigmatique nous cache-t-elle? Qui sont ces autres esclaves ? A priori, c'est les il s'agit des esclaves hommes. Les femmes esclaves ne quitteraient pas de la même façon que les esclaves hommes. La Guemara est dérangée par ça, car halakhiquement, une servante quitte son maître pour exactement les mêmes raisons qu'un homme. Un esclave ne peut pas travailler plus de six ans ; la septième année, il doit partir gratuitement. Idem pour la servante. Il Un esclave mâle quitte son maître au Yovel, l'année du Jubilé, une fois tous les cinquante ans. Pareil pour la servante. En quoi sa manière de quitter est-elle différente d'un homme?

"Im ra'a bé'éné adonéha ashèr lo yé'ada véhèfdah", "si elle est déplaît déplaît à son maître et qu'il ne l'épouse pas" pendant sa période de servitude alors, il, le maître, doit donner au père le droit de racheter sa fille au pro-rata. Par exemple, s'il l'avait vendue pour 6000 \$ € pour six ans et qu'il ne lui reste plus que deux ans à servir, le maître doit permettre au père de la racheter pour 2000 \$ € plutôt que le prix initial de 6000 €\$.

Ce qui est déroutant dans cette histoire, c'est que la Torah sort de son chapeau le sujet du mariage. Mais qui a parlé de mariage jusqu'à présent ? "Lé'am nokhri, lo yimchol lémokhrah bévigdo bah", "le maître ne peut pas la vendre à quelqu'un d'autre". "Bé'vigdo bah,"après l'avoir trahie". Trahie?! Qu'a-t-il fait? Il l'a achetée comme esclave, il ne l'a pas épousée et son père n'a pas voulu la racheter : où est la trahison? "Vé-im livno yi'adénah", "il peut la marier à son fils", "kémichpat habanot

ya'assé-lah", "et s'il le fait dans ce cas, il doit la traiter comme une sa fille".

"Im-a'hérèt yika'h-lo", "si le maître ou son fils décident de se marier, en plus, avec une autre femme - à cette époque la polygamie était autorisée", "Chéérah késsoutah vé'onatah lo yigra", "alors il ne pourra pas diminuer les droits de sa première femme, la servante : les habits habits qu'il lui donne, la nourriture qu'il lui donne et le temps qu'il passe avec elle, ces moments d'intimité. Il ne pourra pas diminuer tout ça. Au passage, c'est d'ici qu'on apprend l'obligation pour un mari de respecter ces trois choses : nourriture, vêtements, et les moments d'intimité. Et c'est étrange de voir ces obligations fondamentales du mariage mêlés mêlés au cas du maître qui épouse une jeune servante.

Et enfin, "véim chéloch élé lo ya'assé lah", "et si il ne respecte pas ces trois devoirs", (1) si le maître ne l'épouse pas, (2) si le père ne profite pas de la possibilité de racheter sa fille, et (3) s'il ne la marie pas à son fils, alors "véyats-a 'hinam èn kasséf", "elle partira librement, sans contrepartie, à l'âge de douze ans". Quelle étrange série de lois ! Comment comprendre tout ça ? Voici donc mon avis ma théorie à ce sujet.

Il ya un problème basique fondamental dans toutes les sociétés capitalistes. C'est que si on ne met aucune barrière au capitalisme, alors, théoriquement, il y a égalité des chances. Et pourtant, toujours, il y a la classe des riches et la classe des pauvres et, avec le temps, les riches deviennent plus riches et les pauvres, plus pauvres. Mais pourquoi c'est comme ça? Il devrait y avoir égalité des chances! Pourquoi ne suffit-il pas aux pauvres de se prendre en main pour se sortir de là ? Pourquoi les pauvres deviennent plus pauvres et les riches endore encore plus riches? Et comment régler ce problème?

Dans notre société, les socialistes disent "Redistribuons la richesse. Taxons les riches et donnons aux pauvres. ça va rétablir une certaine égalité". Et les républicains disent "Il y a déjà l'égalité des chances. On ne peut pas redistribuer la richesse." Comment la Torah traite ce problème des riches qui deviennent plus riches et des pauvres qui deviennent plus pauvres ? Pourquoi les riches deviennent plus riches et les pauvres plus pauvres?

Je voudrais suggérer que cette disparité de richesse est liée à la nature sociale des hommes. On devient ami avec des gens qui nous ressemblent. Les riches vivent entre eux, et se marient entre eux. Les pauvres vivent entre eux, et se marient entre eux. Pourquoi est-ce qu'on veut faire ses études à Harvard, l'X ou HEC? En partie pour ce qu'on y enseigne, mais c'est aussi pour les liens sociaux, les amis qu'on s'y fait. Et quand on quitte l'université, on s'embauche entre amis, et les riches deviennent plus riches et les pauvres deviennent plus pauvres. Comment sortir de ce cercle vicieux ? La Torah a une solution. ça n'est pas la redistribution de richesse ; mais plutôt grâce à une modification de la société.

"vékhi yimkor ich èt-bito léama", "si un homme est tellement démuné" et il se demande: "comment ma fille pourrait avoir une vie meilleure ? Avec qui va-t-elle va se marier ? Nous sommes pauvres. Je n'ai pas d'argent pour une dotte". La Torah lui donne une chance. Elle crée une fiction qu'on appelle l'esclavage de la fille, et qui est, en réalité, tout l'opposé de l'esclavage, permettant plus d'égalité dans un système de classes. La Torah donne à un père le droit de, je cite, "vendre sa fille" comme esclave à un homme, un homme riche, un homme de son choix, une famille à laquelle il voudrait que sa fille appartienne. Et il y a tout lieu de croire que, comme elle grandit dans leur maison, ils finiront par l'accueillir et la marier avec un des leurs.

"Vékhi yimkor ich èt-bito léama", Reprenons, "si un homme vend sa fille comme esclave", "lo tétsé kétsèt ha'avadim", "elle ne quittera pas son maitre maître à la façon des esclaves hommes". On espère qu'elle le quittera d'une manière entièrement nouvelle, d'une manière qui n'est pas ouverte aux esclaves hommes ; elle le quittera à travers le mariage. Elle deviendra l'égal des nobles parce qu'elle se mariera avec eux. Et si ça ne marche pas, "si elle déplaît déplaît à son maître", alors il doit donner à son père la possibilité de la racheter au prorata. Ne la laisse pas dans cette maison, elle ne se mariera pas avec eux... "Lé'am nokhri lo-yimshol lémokhra bévigdo-bah", "Si le maître ne l'épouse pas, et qu'il ne la marrie pas à son filse, et que le père ne peut pas la racheter, le maître ne doit pas penser qu'il pourrait la vendre à un d'autre. Il n'a pas ce pouvoir sur elle, "bévigdo-bah", "il l'a trahie". C'est pas juste ! Il ne l'a pas l'épousée, il ne pouvait pas trouver quelqu'un chez lui pour l'épouser, elle est tellement moche !? Et si son fils se marie avec elle, "kémichpat habanot ya'assé-lah." Vous savez comment il doit la traiter ? "kémichpat habanot ya'assé-lah." il doit la traiter comme sa belle-fille à part entière ; elle n'est plus du tout esclave, elle est sa belle-fille. D'égal à égal.

Et la Torah y veille particulièrement. A l'époque, la polygamie était autorisée, alors la Torah anticipe le problème. Que faire si le maitre maître ou son fils se dit "oui, je vais épouser cette fille, par pitié. Elle sera ma petite femme-esclave. Mais j'aurai aussi une épouse star-de-cinéma". Oh non! "Im-a'hérèt yika'h-lo", "si jamais il choisit d'épouser une autre femme", "chéérah késsoutah vé'onatah lo yigra", "il ne pourra pas diminuer les droits de sa première femme", Elle est son égal. La Torah protège ses droits.

La Guemara dans Kidouchine explique : normalement dans le mariage on doit donner un anneau à la mariée ; ici, on ne doit rien lui donner. On considère que l'argent que le maitre maître avait donné au père, fait office de Kidouchine, l'argent pour effectuer le mariage. La Torah dit que, rétrospectivement, une fois que tu as décidé de l'épouser, elle n'a en fait jamais été ta servante, mais elle est ton égal. C'est une femme dans ton foyer.

La Torah, dans cette loi, ne cherche pas une solution bancaire au problème des classes. Elle ne cherche pas à redistribuer la richesse. Elle ne ment pas en disant "on est tous égaux". Non, La Torah reconnaît d'où vient l'inégalité. Cela vient des liens sociaux. Alors la Torah essaye d'attaquer ce problème de la manière la plus juste qui soit, en utilisant, ironiquement, l'esclavage, l'institution la plus inégale sur terre, pour atteindre l'objectif d'un monde plus égal.